Envoyé en préfecture le 30/05/2026
Reçu en préfecture le 30/05/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260512-CM_26_05_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le sept mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne GLET, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	9
Votants	9
Vote	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 07 mai 2026

Étaient présents : Lucie BERTHOU, Nadine BOUVIER, Marc CHRISTIE, Sylvain DENIS, Fabienne GLET, Léonard GLO, Magali LAIGLE, Anselme MASSIOT, Fanny RIGAULT PIVAN

Ont donné procuration : Lénaik BELLEIL donne pouvoir à Marc CHRISTIE

Absents excusés : Charles TEMPLÉ

Secrétaire de séance : Lucie BERTHOU

DELIBERATION 2026 – 05 – 05
ADOPTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Commentaire : Fanny RIGAULT PIVAN en tant que présidente de l'association du Jardin des Colibris ne prend pas part au vote

Madame le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations reçues en mairie. Après avoir pris connaissance et analysé les demandes, le Conseil Municipal propose de reconduire les montants octroyés en 2025 aux associations communales et hors communes les subventions ci-dessous pour l'année 2026 :

ASSOCIATIONS COMMUNALES

• Amicale Saint-Gantonnaise	130.00 €
• APAR Associations	130.00 €
• APAR Achat de revues	185.00 €
• Cercle de l'Eternelle Jeunesse	130.00 €
• Comité des fêtes	130.00 €
• Anciens combattants	130.00 €
• Association Omnisport (Football)	440.00 €
• Association Jardin des Colibris	130.00 €
SOUS - TOTAL	**780.00 €**

Envoyé en préfecture le 30/05/2026
Reçu en préfecture le 30/05/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260512-CM_26_05_05-DE

ASSOCIATIONS HORS COMMUNES

• Association Toussunix	130,00 €
• Épicerie Sociale « Au Pain d'Epices » (414*0.20cm)	82,80 €
• MOBISOL	81,32 €
SOUS-TOTAL	**294.12 €**
TOTAL	**1 074.12 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions 2026 aux associations comme présenté ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Pour certifié conforme,
Le Maire
Fabienne GLET



Le secrétaire de séance
Lucie BERTHOU

